

les syndicats boycottent le CT consacré au projet de décret sur le transfert d'une partie des Dronisep aux régions

5-6 minutes

L'ensemble des organisations syndicales de l'Onisep, à savoir la FSU, le SNPTES et le Sgen-CFDT, ont "boycotté le comité technique d'établissement" prévu le 23 avril 2019, annonce la FSU le jour même. Elles devaient examiner le projet de décret contenant "la convention-type de mise à disposition de parties de services des délégations régionales de l'Onisep" ([lire sur AEF info](#)). La FSU regrette notamment le manque d'éléments chiffrés : "Les élus ne sont pas informés de la répartition des ETP par région". Voter ce texte reviendrait, selon elle, à "signer un chèque en blanc".



Photo by John Schnobrich on Unsplash

Pour la fédération, ce texte présente aussi une "série d'incohérences". Ainsi, "la convention évoque la mise à disposition des parties des Dronisep aux régions alors que le ministère a annoncé, depuis le 30 novembre 2018, un tout autre scénario : les régions recevraient l'équivalent financier de 150 emplois, sans obligation pour elles de reprendre les personnels des délégations régionales. Dès lors, les agents éventuellement recrutés par les

régions seraient en détachement."

La FSU demande :

- "une réunion du groupe de travail promis par le DGRH et l'instauration d'un véritable dialogue social ;
- un réel plan d'accompagnement, précis, personnalisé, de la DGRH pour les agents des Dronisep ;
- une réflexion structurée sur les missions de l'Onisep, qui semble aujourd'hui fortement menacé."

Ce projet de décret a déjà été unanimement rejeté par les organisations syndicales du CSFPT le 17 avril, indique la FSU.

Pour rappel, la loi "Pour la liberté de choisir son avenir professionnel" prévoit le transfert aux régions des "missions exercées par les Dronisep en matière de diffusion de la documentation ainsi que d'élaboration des publications à portée régionale relatives à l'orientation scolaire et professionnelle des élèves et des étudiants", à compter de janvier 2019 ([lire sur AEF info](#)). 150 ETP doivent être transférés aux régions et 95 resteront rattachés à l'Onisep ([lire sur AEF info](#)).

Dépêche n° 605300